

SEANCE DU 28 MAI 2008

L'An deux mil huit, le Vingt Huit Mai à 18h30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de RIONS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean DESPUJOLS, Maire.

Etaient présents : MM DESPUJOLS BEYLARD CHAVEROCHE ENCINAS LEAL LEPINE CHABAN BARGUES REAUT VERDU CASTANIER DERVAU MAZZI ZHAR

Etait absente: Mme SEUVE

Date de convocation : 23 mai 2008

Secrétaire de séance: Mme CASTANIER

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14.04.2008

Après lecture faite par Mr DESPUJOLS, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 14 Avril 2008.

ORDRE DU JOUR

BUREAU DE POSTE: Nouveaux horaires d'ouverture à compter du 02 juin 2008

A compter du 02 juin et jusqu'au 31 décembre 2008, le bureau de poste sera ouvert:

- lundi au samedi: 9 h à 11 h30**
- mercredi matin: fermé**

Monsieur le Maire rappelle le mécontentement des Elus face à ces suppressions d'heures qui ne favorisent aucunement le service public.

ISOLATION ACOUSTIQUE RESTAURANT SCOLAIRE: mise en concurrence pour la maîtrise d'oeuvre

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer la consultation auprès de cabinets d'étude pour la mise en concurrence de la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'isolation acoustique du restaurant scolaire.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL ET PROPOSITION POUR LA CREATION DE DEUX POSTES A TEMPS NON COMPLET

Dans l'attente d'une réponse de l'Inspection Académique le 30 juin 2008 quant à la fermeture d'une classe, le Conseil Municipal décide de reporter cette question à une prochaine séance du conseil municipal.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE: Validation du Règlement Intérieur

A l'unanimité, le règlement intérieur de la bibliothèque annexé est validé.

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE LOCATION PRESBYTERE

Le contrat de location du presbytère arrive à expiration le 30 juin 2008 et le Centre des Monuments Nationaux a demandé de le renouveler pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce renouvellement allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2011 pour un loyer actuel de 834.91 € mensuel (indice de référence des loyers 4^{ème} trimestre 2007: 114.30), et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de renouvellement de location.

REFECTION TOITURE EGLISE

Après consultation des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Monsieur le Maire présente les devis de la SARL LAURENT FRERES D'ESPIET (33) (le mieux disant) relatifs aux travaux d'entretien de la toiture de l'Eglise à savoir:

-Travaux de reprise des Couvertures + Zinguerie

. Ancienne Sacristie: 3341.97 € HT

. Absidioles Nord et Sud: 11 101.12 € HT

. Zinguerie: 275.00 € HT

. Zinguerie terrasse partie arrière: 12097.75 € HT

**-----
26815.84 € HT**

TVA 19.60% 5255.91 €

MONTANT TTC32071.75 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces devis et donne son accord pour la réalisation de ces travaux avec la SARL LAURENT FRERES.

L'Eglise étant un site classé, et afin d'obtenir des subventions, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire afin de déposer des dossiers de demandes de subvention auprès de:

- Monsieur le Président du Conseil Général pour un montant de 30%**
- Monsieur le Président du Conseil Régional pour un montant de 20%**
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles pour un montant de 40%**

INSTITUTION DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT (T.L.E.)

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé fait sur la mise en application de cette taxe, et:

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 332-6 et L 332-9,**
- Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1585 A et suivants, articles 1723 quater à 1723 septies et 1828,**
- Vu le Code Général des Impôts annexe 2 (articles 317 bis à 317 septies)**
- Vu le Code Général des Impôts annexe 3 (articles 328 D à 328 D quater, 406 Ter à 406 nonies)**
- Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'instituer une taxe locale d'équipement (T.L.E.)**

DECIDE:

Article 1 – A l'unanimité, la Taxe Locale d'Equipement (TLE) est instituée sur l'ensemble du territoire communal, étant entendu que seules les exonérations de plein droit seront appliquées.

Article 2 – A l'unanimité, le taux de la TLE est fixé à 3% de la valeur de l'ensemble immobilier dans les conditions prévues à l'article 1585D du Code Général des Impôts

Article 3 – La date d'application de la présente délibération est fixée à la date de ce jour. Seront concernés les permis de construire déposés après cette date.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (F.D.A.E.C.)

Monsieur Le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) décidées par le Conseil Général au cours de sa réunion du vote du budget unique 2008.

La réunion cantonale en date du 30 avril 2008 présidée par Monsieur DE GABORY, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 17171.79 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide de réaliser en 2008 les opérations suivantes:

- oOpérations d'Investissements: Travaux Bâtiments**
- Aménagement de la Place Cazeaux Cazalet**
- Isolation phonique du Restaurant Scolaire**
- Electrification Portail des Services Techniques**

Acquisition de Matériel et Mobilier
Création Site Internet Mairie
Acquisition Matériel Ecole
Achat chaises Restaurant Scolaire
Acquisition Matériel Informatique Mairie
Achat lave vaisselle Salle Polyvalente
Achat Matériel Voirie

- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 17171.79 € au titre de ces investissements.
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement

REVISION SIMPLIFIEE DU P.O.S.(Zone NB: Secteur Les Dagoisses, Zone NAY: Secteur Pascaud): Etude paysagère complémentaire

Monsieur le Maire fait part aux élus que la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites réunie le mardi 20 mai 2008 à la Préfecture a demandé une étude paysagère complémentaire dans le cadre de la révision simplifiée du P.O.S.

Un devis a été établi par METROPOLIS s'élevant à 1196.00 € TTC qui est accepté à l'unanimité.

CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

Madame DERVAU – présidente de la commission Jeunesse – Inter Générations rend compte des travaux de la commission réunie le 15 mai 2008 souhaitant la mise en place d'un conseil municipal de jeunes ayant pour objectif d'impliquer les jeunes dans la vie municipale.

Ce conseil pourrait regrouper 15 jeunes de 8 à 16 ans (1993 à 2000) habitant RIONS élus pour un mandat de 2 ans, avec élaboration d'une chartre des élus.

Madame DERVAU demande aux conseillers de se prononcer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'un conseil municipal de jeunes.

VOIRIE: EMBAUCHE D'UN EMPLOYE EN CONTRAT OCCASIONNEL 3 MOIS

Le Conseil Municipal décide d'embaucher à compter du 02 juin 2008 en contrat occasionnel de 3 mois un employé pour l'entretien du village et des espaces verts.

ASSOCIATION DES VIEILLES MAISONS FRANCAISES

RIONS - village resté authentique - a été retenu par l'Association des Vieilles Maisons Françaises pour l'attribution d'un prix. La cérémonie aura lieu le mercredi 17 septembre 2008.

CIMETIERE

Monsieur LÉAL fait part des plaintes sur les vols au cimetière.

A compter du 16 juin 2008, le cimetière sera ouvert de 8h30 à 17 h tous les jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30